



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Hervé SAULIGNAC
Député de l'Ardèche
Permanence Parlementaire
5, cours du Palais
07000 PRIVAS

Nos réf. : DEE19 I2135 L87562

Le Conseil régional, le **27 MARS 2019**

Monsieur le Député,

Vous m'avez interpellé sur la part de l'énergie éolienne dans le futur SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes soumis à l'assemblée régionale le 28 mars prochain.

Sachez que je partage votre préoccupation de l'impact paysager des parcs éoliens qui pourraient se développer sur nos territoires. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce point et je souhaite maîtriser autant que possible la prolifération de ces installations.

Les objectifs du projet de SRADDET sur l'éolien, que vous regrettez, ne font que prolonger ceux des SRCAE votés par votre majorité en 2012 en Auvergne et en 2014 en Rhône-Alpes. Nous sommes en effet tenus par la loi de ne pas revoir à la baisse l'ambition des SRCAE.

Certes, l'Ardèche porte aujourd'hui un tiers des installations éoliennes du territoire régional. Pour autant les contraintes liées aux vols en basse altitude de l'armée, protège votre territoire d'un développement de ce type d'installation. Ce n'est pas le cas d'autres territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, comme le Cantal ou l'Allier.

C'est pourquoi j'ai proposé une règle spécifique visant à maîtriser le développement anarchique de l'Eolien qui demande la prise en compte **des contraintes liées à la protection des paysages et de la biodiversité (notamment au sein des composantes la trame verte et bleue) et l'accord formel de toutes les collectivités impactées.**

In fine, le projet de SRADDET Auvergne Rhône-Alpes propose des objectifs pour un mix énergétique équilibré, sans négliger pour autant, grâce à un fascicule des règles adapté, les conditions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Je vous remercie de votre intérêt pour le SRADDET vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ